

# Maïs Abu Gosh condamnée à 16 mois de prison et à une amende



*Maïs Abu Gosh (Addameer)*

Par Addameer, 3 mai 2020

Le dimanche 3 mai 2020, le tribunal militaire de Ofer a

condamné Maïs Abu Gosh à 16 mois de prison à compter du jour de son arrestation, le 29 août 2019. Le jugement comprenait aussi une condamnation avec sursis à partir du jour de sa libération, de 12 mois en prison pour les cinq années à venir. La condamnation de Maïs inclut également une amende de 2000 shekels (524 €).

Le tribunal militaire a condamné Maïs pour deux accusations distinctes, la première étant l'affiliation à une organisation illégale, le Groupe Étudiant Progressiste Démocratique de l'Université de Birzeit et ses activités dans le Département de journalisme de l'Université. La deuxième accusation concernait la communication avec un parti ennemi et le fait qu'elle avait rencontré des militants du Hezbollah lors d'une conférence sur le droit au retour à Beyrouth en 2018 et accepté d'écrire pour le journal al-Noor.

De plus, l'avocat de la défense a affirmé que les blessures et la forte douleur de Maïs dans le dos sont le résultat des tortures auxquelles elle a été soumise pendant les interrogatoires. La juge du tribunal militaire a mentionné dans sa décision les tortures auxquelles Maïs a été soumise et la preuve existante de ces tortures. L'avocat de Adameer a confirmé le droit de Maïs à tenir ceux qui les ont exécutées responsables du crime de torture commis contre elle.

**Traduction** : SF pour l'Agence Média Palestine

**Source** : [Addameer](#)